



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Séance extraordinaire du 16 juin 2016**

– 25<sup>e</sup> –

**PRÉSENTS :** Mme Catherine Harel Bourdon, présidente  
M. Ben Valkenburg, vice-président  
Mmes Diane Beaudet  
Marie-José Mastromonaco  
Mélanie Robinson  
M. Jocelyn Pauzé

**ABSENT :** M. Kenneth George

**Sont aussi  
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général par intérim  
M<sup>c</sup> France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général  
MM. Maurice Lachance, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

**Sont invités :** Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau de soutien  
à la gestion des établissements, unité 4  
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service  
des ressources financières  
M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

La présente séance a été convoquée conformément aux articles 163 et 182  
de la *Loi sur l'instruction publique*.

\*\*\*\*\*

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- A-31-3051 Service des ressources financières – école Jeanne-LeBer – réfection et réhabilitation du terrain de l'école – lot II – appel d'offres 25-2343P – attribution d'un contrat
- 2- A-31-3052 Service des ressources financières – école Saint-Gabriel-Lalemant – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2344P – attribution d'un contrat
- 3- A-31-3060 Service des ressources financières – école Saint-Léon-de-Westmount, annexe Charlevoix – réfection de la cour de l'école – phase I – appel d'offres 25-2349P – attribution d'un contrat
- 4- A-31-3063 Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – réfection de la cour et du stationnement de l'école – phase I – appel d'offres 25-2550P – attribution d'un contrat
- 5- A-31-3066 Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2358P – attribution d'un contrat
- 6- A-31-3070 Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2357P – attribution d'un contrat
- 7- A-31-3082 Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – ajout d'un serpentín au système 1 et remplacement du groupe électrogène – appel d'offres 25-2369P – attribution d'un contrat
- 8- Période réservée aux membres du comité exécutif
- 9- Autres sujets

1. Service des ressources financières – école Jeanne-LeBer – réfection et réhabilitation du terrain de l'école – lot II – appel d'offres 25-2343P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3051 en date du 6 juin 2016  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la phase 2 de la réfection et de la réhabilitation du terrain de l'école Jeanne-LeBer;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments (2016-2017) tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la CSDM qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 801 411,35 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Excavation E.S.M. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 2 de la réfection et la réhabilitation du terrain de l'école Jeanne-LeBer;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

2. Service des ressources financières – école Saint-Gabriel-Lalemant – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2344P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3052 en date du 13 juin 2016  
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour de l'école Saint-Gabriel-Lalemant;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (R2011-1)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses pour ce projet seront assumées par la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et feront l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et seront prévues dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT qu'en complément de l'allocation 50620, les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 441 182,86 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le groupe Vespo (9052-1170 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour de l'école Saint-Gabriel-Lalemant;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

3. Service des ressources financières – école Saint-Léon-de-Westmount, annexe Charlevoix – réfection de la cour de l'école – phase I – appel d'offres 25-2349P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3060 en date du 8 juin 2016  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la phase I de la réfection de la cour de l'école Saint-Léon-de-Westmount, à l'annexe Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments (2016-2017) tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui sera présenté au MEES en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 800 000,05 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Pavages d'Amour inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase I de la réfection de la cour de l'école Saint-Léon-de-Westmount, à l'annexe Charlevoix;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

4. Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – réfection de la cour et du stationnement de l'école – phase I – appel d'offres 25-2550P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3063 en date du 13 juin 2016  
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la phase 1 de la réfection de la cour et du stationnement à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 163 551,87 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Excavation Patrice Couture inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 1 de la réfection de la cour et du stationnement à l'école Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

5. Service des ressources financières – école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2358P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3066 en date du 13 juin 2016  
de Mme Sylvie Raza concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour de l'école Saint-Louis-de-Gonzague, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses pour ce projet seront assumées par la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et feront l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et seront prévues dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service des ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 042 851 \$ plus taxes à l'entrepreneur *E2R inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour de l'école Saint-Louis-de-Gonzague;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

6. Service des ressources financières – école Victor-Rousselot – réfection de la cour de l'école – appel d'offres 25-2357P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3070 en date du 11 juin 2016  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour à l'école Victor-Rousselot;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la réhabilitation des sols contaminés (passif environnemental) et par la mesure Maintien des bâtiments tel qu'il sera inscrit dans le plan directeur d'investissement 2016-2021 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 747 925 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Entreprises J. Piccioni inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour à l'école Victor-Rousselot;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

7. Service des ressources financières – école Joseph-Charbonneau – ajout d'un serpentín au système 1 et remplacement du groupe électrogène – appel d'offres 25-2369P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3082 en date du 8 juin 2016  
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'ajout d'un serpentín au système 1 et le remplacement du groupe électrogène à l'école Joseph-Charbonneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;



CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (R2011-1)*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments et sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service de ressources matérielles, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 538 486 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Groupe M.E.A.S. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'ajout d'un serpentin au système 1 et le remplacement du groupe électrogène à l'école Joseph-Charbonneau;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

## 8. Période réservée aux membres du comité exécutif

### a) Banc de l'amitié

La présidente mentionne que le projet de banc de l'amitié a été mis sur pied dans l'Ouest canadien pour contrer l'intimidation. Elle demande que les Services pédagogiques se penchent sur le volet pédagogique de ce projet et que le comité sur la sécurité analyse la question, afin de déterminer la pertinence de mettre sur pied un tel projet à la CSDM, notamment dans le cadre de réfections et d'embellissements de cours d'école.

b) Réfection de la cour d'école Saint-Léon-de-Westmount, annexe Charlevoix

Compte tenu de l'annexion récente de cette école à l'école Saint-Léon-de-Westmount, Mme Marie-José Mastromonaco estime qu'il serait important de faire connaître ce projet aux parents de l'école Saint-Léon-de-Westmount. L'information devra être mise à la disposition de la communauté locale, par l'intermédiaire de la direction.

9. Autres sujets

À ce point, il n'y a eu aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 40.

*Secrétariat général – 30 août 2016*